

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires sociales

Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale

Auditions sur les Agences régionales de santé
(*Mme Agnès Firmin Le Bodo et M. Jean-Carles Grelier,
rapporteurs*) :

- Audition de commune de Mme Valérie Denux,
directrice générale de l'ARS Guadeloupe, Saint-Martin
et Saint-Barthélemy , de M. Jérôme Viguier, directeur
général de l'ARS Martinique et de Mme Clara De Bort,
directrice générale de l'ARS Guyane 2
- Audition de M. Philippe de Mester, directeur général
de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur 2
- Audition de M. Claude Evin, ancien ministre, ancien
député, ancien directeur général de l'Agence régionale
de santé Ile-de-France. 2

Mercredi

3 février 2021

Séance de 14 heures

Compte rendu n° 10

SESSION ORDINAIRE 2020-2021

**Présidence de
M. Jean-Carles Grelier
coprésident**



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES
MISSION D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE
DES LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 3 février 2021

La séance est ouverte à quatorze heures.

(Présidence de M. Jean-Carles Grelier, coprésident de la Mission)

La Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS) procède à l'audition commune de Mme Valérie Denux, directrice générale de l'ARS Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, de M. Jérôme Viguier, directeur général de l'ARS Martinique et de Mme Clara De Bort, directrice générale de l'ARS Guyane. Dans un second temps elle auditionne M. Philippe de Mester, directeur général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur et enfin M. Claude Evin, ancien ministre, ancien député, ancien directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

Ces réunions n'ont pas fait l'objet d'un compte rendu écrit. Les débats sont accessibles sur le portail vidéo du site de l'Assemblée à l'adresse suivante :

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.10273243_601a9c8b0ff33.mecss--auditions-diverses-3-fevrier-2021

La séance est levée à dix-sept heures trente